

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune d'Aubagne -Contrat départemental de développement et d'aménagement
2016/2019.
Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Aubagne pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, faisant apparaître des modifications d'échéancier et de montants par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017 sans incidence financière sur l'économie générale du contrat.

- AMENAGEMENT DES GRANDS ESPACES PUBLICS

La commune dispose de nombreux espaces publics pour la plupart vieillissants et inadaptés à la nouvelle dynamique de développement du centre-ville. Dans la perspective de la réalisation de grands équipements structurants tels qu'un centre des congrès, un espace muséal Marcel Pagnol ou un musée international du santon et de la céramique, la municipalité envisage la rénovation des cours et places principales de la commune. Au total, 50 000 m² d'espaces publics seront réaménagés en coordination avec les travaux mis en place pour l'amélioration des transports collectifs.

Les travaux prévus au titre de la tranche 2018 concernent la rénovation de l'éclairage public sur diverses voies et espaces publics de la commune, la valorisation lumineuse de plusieurs sites, la mise en place de bornes foraines et la géolocalisation des réseaux.

Le montant global de l'opération prévue de 2016 à 2019 s'élève à 6 354 171 € HT, dont 1 409 923 € HT au titre de la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 3 812 503 €, dont 845 954 € au titre de la tranche 2018.

- REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN

Poursuivant sa politique de revitalisation du centre-ville, la commune souhaite procéder à la réfection des revêtements de sol qui participera à la mise en place d'un parcours touristique valorisant le patrimoine historique et culturel.

Ce projet devra concourir à la requalification de l'offre commerciale et de logements en cohérence avec l'aménagement de la ville.

Les travaux prévus au titre de la tranche 2018 portent sur l'aménagement de la rue Moussard et de l'impasse de Rome, ainsi que sur la réfection des espaces verts du square Arnaud Mathieu.

Le montant global de l'opération prévue de 2016 à 2019 s'élève à 690 331 € HT, dont 175 000 € HT au titre de la tranche 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 414 199 €, dont 105 000 € au titre de la tranche 2018.

- REQUALIFICATION URBAINE

La commune doit entretenir un réseau routier de 160 km, qui se détériore rapidement suite à l'accroissement de la circulation et notamment du trafic de poids lourds.

Pour assurer la sécurité des usagers, la commune va procéder à des travaux de réfection des tapis d'enrobés et aménagements de sécurité notamment sur les voies suivantes au titre de la tranche 2018 : chemin de la carrairade d'Allauch, un tronçon de la RD8, avenue Roger Salengro, impasse Voltaire, avenue de la Baumone, centre ville, place de l'observance, quartier de la Tourtelle.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 1 704 573 € HT, dont 625 000 € HT au titre de 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 022 744 €, dont 375 000 € au titre de la tranche 2018.

- CREATION D'UN POLE EDUCATIF

Dans le cadre de sa politique destinée à l'éducation, la commune souhaite réaliser un pôle éducatif dans le quartier des Passons sur un terrain de 27 000 m², en lieu et place d'un groupe scolaire dont l'état et le fonctionnement ne répondent plus de manière optimale aux besoins éducatifs. Le programme pourrait comprendre des activités annexes telles que des activités éducatives, sportives ou culturelles liées à la commune, mais indépendantes de l'école, des activités civiques, des locaux associatifs, des activités extrascolaires, un multi accueil collectif, un auditorium.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 1 597 770 € HT, dont 16 667 € HT d'études au titre de 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 958 662 €, dont 10 000 € au titre de la tranche 2018.

- PLAN DE RENOVATION DES ECOLES

Le patrimoine scolaire de la commune compte 30 écoles vieillissantes qui nécessitent des travaux de rénovation, afin d'assurer un accueil sécurisé et permettre l'évolution des pratiques éducatives. La commune souhaite faire de ces équipements de véritables lieux de vie de l'enfant regroupant les fonctions éducatives, péri-éducatives et de loisirs.

En 2018, la commune prévoit la transformation d'un logement de fonction en salle de classe à l'école la Pérussonne, la rénovation de la toiture du préau de l'école Chaulan, la rénovation du bloc sanitaires de la maternelle Nelson Mandela Lavandes, des alarmes incendie dans diverses écoles, la climatisation des dortoirs des maternelles Tourtelle et Garenne, le remplacement de menuiseries des maternelles Nelson Mandela et Marie Mauron, l'étude de la qualité de l'air dans les établissements et la réfection des cours d'écoles.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 1 464 376 € HT, dont 333 333 € HT au titre de 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 878 626 €, dont 200 000 € au titre de la tranche 2018.

- MODERNISATION DU POLE UNIVERSITAIRE

La commune souhaite développer, en partenariat avec l'Etat et la Région, l'offre universitaire sur son territoire qui accueille déjà deux départements de l'université Aix Marseille Provence, le Satis (Sciences arts et techniques de l'image et du son - département image, son et métiers de la production), et les Staps (Sciences et techniques des activités physiques et sportives – département équitation et cyclisme).

Les locaux du Satis d'une surface de 1 500 m², sont vétustes et inadaptés. Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment de 700 m² dans la cour afin de créer une véritable plateforme technologique, la restructuration du bâtiment existant pour améliorer les conditions d'enseignement, et la création d'un foyer étudiant notamment.

Les tranches 2016, 2017 et 2018 concernent la réalisation des études de faisabilité.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 1 416 667 €HT, dont 83 333 €HT au titre de 2018. La commune bénéficie, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région estimé à 3 M€HT pour cette opération, d'une subvention de 150 000 € de l'Etat, de 150 000 € de la Région et de 1 M€ du Département des Bouches-du-Rhône. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 800 000 €, dont 58 333 € au titre de la tranche 2018.

- EQUIPEMENTS SPORTIFS

Afin de développer et moderniser l'offre d'activités sportives dans les nombreux clubs de la commune et en partenariat avec les écoles, collèges et lycées, la municipalité envisage des travaux de rénovation ou de création d'équipements sportifs sur un programme pluriannuel.

Au titre de la tranche 2018, les travaux prévoient la réhabilitation des vestiaires et tribunes du stade de Lattre, la réfection de la toiture du gymnase du Charrel, la réalisation de vestiaires arbitres et un nouveau traçage au gymnase du Bras d'or, le traitement sanitaire et des joints de la piscine du Charrel, la création d'aires de fitness dans les quartiers Espillières, Tourtelle et St Mitre, l'éclairage et le remplissage à base de liège du stade synthétique Mésones.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 2 882 415 €HT, dont 366 465 €HT au titre de 2018. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 180 000 €. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 781 949 €, dont 241 867 € au titre de la tranche 2018.

- AMENAGEMENT DES QUARTIERS

Dans une démarche d'amélioration du cadre de vie, la commune souhaite procéder à des travaux d'aménagement des espaces publics et des services de proximité dans les quartiers de la ville.

Les travaux prévoient au titre de la tranche 2018 la requalification du square du plateau des Espillières, du parc en ciel quartier du pin vert, la rénovation de voies et trottoirs dans les quartiers, la protection du cheminement piéton et signalisation des intersections sur la RD2 et la mise en place de dispositifs de contrôle de la population des pigeons.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 1 784 780 €HT, dont 669 670 €HT au titre de 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 058 366 €, dont 401 802 € au titre de la tranche 2018.

• REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le patrimoine bâti communal est composé d'une centaine de bâtiments relativement anciens qui nécessitent des travaux de rénovation afin d'améliorer les conditions de travail du personnel et d'accueil des usagers. Dans le cadre d'un plan pluriannuel de maintenance, la commune va procéder à des travaux de pérennisation des bâtiments communaux, à la mise en conformité des installations et de leur accessibilité, à des travaux de gros entretien et à leur modernisation.

Les sites concernés par la tranche 2018 sont les suivants : installation d'un sanitaire pour PMR et d'un élévateur à l'école Paul Eluard, remplacement de portes à la piscine du Charrel, installation de visiophone dans les crèches, accessibilité de l'école la Pérussonne, accessibilité des sanitaires des cimetières.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 2 709 326 €HT, dont 518 365 €HT au titre de 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1 625 596 €, dont 311 019 € au titre de la tranche 2018.

• REALISATION DU PLAN VILLE NUMERIQUE

Afin de se doter de services publics modernes et accessibles, la municipalité souhaite élaborer un projet de ville numérique facilitant l'accès des usagers aux services publics. Après le déploiement de la fibre permettant le raccordement de tous les services à un réseau de connexion unique, le projet prévoit la mise en sécurité du réseau et le développement d'outils de communication adéquats avec la croissance de la mobilité et des usages.

La commune va procéder à l'installation d'une salle serveur à l'Hôtel de Ville et d'une nouvelle téléphonie au pôle enfance, à la mairie annexe, et sécuriser les infrastructures informatiques des pôles enfances et crèches.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 228 924 €HT, dont 83 333 €HT au titre de 2018. La commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale globale pourrait s'élever à 147 355 €, dont 55 000 € au titre de la tranche 2018.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 2 603 975 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable globale de 4 281 089 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense a déjà été imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n° 173 du 21 octobre 2016.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL